

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05667

Numéro SIREN : 891 206 047

Nom ou dénomination : UNIVERSAE UTOPIA

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 36336

Désignation de l'entreprise		EURL UNIVERSAE UTOPIA		Résidence		Trepitik		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		117 chemin de Leysotte		33400		TALENCE			
SIRET		8 9 1 2 0 6 0 4 7 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le		31122021		Exercice N-1 clos le	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012					
		014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	6 831	030	2 355	4 476			
	Immobilisations financières* (1)	040	54 000	042		54 000			
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>60 831</b>	048	<b>2 355</b>	<b>58 476</b>			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070					
		072	893	074		893			
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	11 405	086		11 405			
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	<b>Total II</b>	096	<b>12 298</b>	098		<b>12 298</b>			
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>73 129</b>	112	<b>2 355</b>	<b>70 774</b>			
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		1		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		54 500					
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132							
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136		8 279					
	Provisions réglementées	140							
	<b>Total I</b>	142		<b>62 779</b>					
	Provisions pour risques et charges	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		756					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172		2 381		7 239			
	Produits constatés d'avance	174							
<b>Total III</b>	176		<b>7 995</b>						
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>70 774</b>						
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		60 831		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

*Certifié conforme*  
*[Signature]*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>EURL UNIVERSAE UTOPIA</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>31122021</b>		Exercice N-1 clos le <b>2</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214		
			intracommunautaires	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	19 022		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....		242	3 428		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		244	206		
	Rémunérations du personnel *			250	3 293		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	2 355		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262			
		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	9 282			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 740		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			306	1 461		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 279		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 279		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 461		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
ZFA NG (44. quatuordecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	9 740		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	9 740		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**UNIVERSAE UTOPIA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 54 500 euros**  
**Siège social : Résidence Treptik**  
**117 Chemin de Leysotte**  
**33400 TALENCE**  
**891 206 047 RCS BORDEAUX**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 17 JUIN 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 279,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 279,15 euros
Soit un Solde de	5 554,15 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	5 400,00 euros
Soit 0,99 euros par part	
	-----
Le solde	154,15 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 154,15 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 400 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le **17 juin 2022**.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées

par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Certifié conforme**  
**La Gérance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Carrel', written over a horizontal line.